
LETTRE

*du Ministre de l'Instruction publique au Général Chanzy,
Gouverneur général de l'Algérie*

INSTITUT DE FRANCE

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Paris, le 24 mars 1875.

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie, à M. le Gouverneur
général de l'Algérie.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres prend la liberté
d'appeler votre bienveillante attention sur la recherche et la
conservation des inscriptions libyques, numides et berbères,
comme ou voudra les appeler. La réunion de ces textes, pourra
nous mettre en état de compléter et de coordonner les données
très-imparfaites que les auteurs latins nous ont laissées sur l'his-
toire de l'Afrique avant la conquête romaine.

MM. Judas, Letourneux, le général Faidherbe, et surtout M.
Reboud, qui suit cette recherche avec un zèle infatigable, ont
réuni jusqu'ici 248 de ces inscriptions, dont nous avons l'hon-
neur de vous envoyer ci-joint la collection imprimée et commen-
tée. On est parvenu à les déchiffrer avec certitude, mais la
brièveté de presque toutes ces stèles, pour la plupart sépulcrales,
laisse encore bien des doutes sur l'interprétation.

On ne fait guère encore qu'entrevoir les renseignements géo-
graphiques, linguistiques et historiques, que l'on pourrait tirer

d'une collection complète de tous ceux de ces monuments qui ont échappé aux dangers que courent les monuments sculptés, de la part des indigènes, et plus encore de la part des maçons, des architectes et des ingénieurs européens. Des documents aussi brefs ne peuvent donner lieu à un travail fructueux, que quand on en possède un très-grand nombre ; le nombre seul permet d'éclaircir les obscurités qu'ils offrent et d'en tirer tous les faits qu'ils peuvent contenir.

Il importe à l'honneur de la France de conserver ces monuments de l'histoire ancienne de l'Algérie française, et l'Académie ose espérer que vous étendrez sur eux votre protection. Il suffirait pour cela de quelques facilités ou encouragements accordés aux plus zélés des collecteurs, et d'un ordre général de conserver tous ces monuments et d'en interdire l'emploi dans les constructions et sur les routes.

Il serait surtout à désirer que, sur le dos de chaque pierre, fût inscrit en lettres noires le lieu où elle a été trouvée, et que la pierre fût transportée dans les musées d'Alger, de Constantine ou d'Oran, selon la proximité de ces établissements. Les pierres y seraient en sûreté, et il serait facile d'en faire deux empreintes en papier que l'on enverrait à l'Académie des Inscriptions pour être publiées, ou pour servir de contrôle aux publications locales qui pourraient en être faites.

Agréer, monsieur le Gouverneur général, etc.

H. WALLON.

Nous sommes heureux d'annoncer à tous ceux qui s'intéressent aux études sur le passé de l'Algérie, que M. le Général Chanzy a communiqué la lettre ci-dessus, sous forme de circulaire, à la province de Constantine et que selon le désir manifesté par M. le Ministre des mesures vont être prises pour encourager et faciliter les nouvelles recherches archéologiques.

